

FILLON, JUPPÉ ET LE SERVICE PUBLIC : UNE MÊME PARTITION AVEC DIÈSES ET BÉMOLS

Pierre Bauby

24/11/2016

Les deux finalistes de la primaire de la droite partagent à l'égard des emplois publics, des fonctions publiques et du service public une série de visions, même si leurs propositions concrètes sont plus ou moins mesurées. L'analyse de Pierre Bauby, directeur de l'Observatoire de l'action publique de la Fondation.

La vision commune est assez classique des positions de droite : on parle peu de « services publics » et de l'universalité des droits sur lesquels ils reposent, comme si c'était un marqueur inaudible pour l'électorat qu'ils cherchent à rassembler.

Par contre, ils parlent beaucoup plus des fonctionnaires, mais dans la vision classique, elle aussi, qui présuppose que ce sont des privilégiés, voire des tire-au-flanc, qui pèsent sur les finances publiques et finalement sont des entraves au développement économique.

Autre vision commune, l'absence de toute référence aux besoins économiques, sociaux, territoriaux, individuels comme collectifs, auxquels les services publics et les emplois publics ont à répondre, encore moins à leurs évolutions : le *leitmotiv* est que ce sont des charges improductives qu'il faut réduire, plus ou moins rapidement et violemment.

C'est ici que l'on voit sur la même partition, l'un ou l'autre y mettre des bémols ou des dièses.

Pour Alain Juppé :

- non remplacement dans la fonction publique de 200 000 à 250 000 fonctionnaires partant à la retraite et rétablissement de deux jours de carence dans la fonction publique, avec la possibilité d'augmenter le temps de travail et rémunération des efforts consentis par les agents soumis aux plus fortes contraintes ;
- pas de remise en cause explicite des statuts des fonctions publiques (d'État, des collectivités

territoriales et hospitalière), mais activation accrue des recrutements d'agents sous contrats de droit privé pour les missions non régaliennes ;

- utilisation des possibilités de licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour refus de poste en cas de réorganisation du service ;
- simplification du régime de rémunération ;
- mise en place d'enceintes comparables aux comités d'entreprises pour développer la négociation collective.

Du côté de François Fillon, le statut de la fonction publique sera « passé à la paille de fer » pour engorger tous les « avantages injustifiés » (les mises en disponibilité sans justification, les réintégrations dans leur corps d'origine des fonctionnaires ayant commis des fautes). Les agents publics élus parlementaires devront démissionner de la fonction publique. Le principe de l'égalité des régimes sociaux sera inscrit dans la Constitution par référendum. Le passage du temps de travail à 39 heures des trois fonctions publiques devrait permettre à terme de réduire le nombre de postes de fonctionnaires jusqu'à 500 000, contribuant de façon importante aux économies de l'ordre de 15 milliards d'euros.

Quand on sait que sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite avait conduit à supprimer 150 000 postes de fonctionnaires d'État avec les conséquences que l'on a connues dans l'enseignement, les services de sécurité et de justice, on peut imaginer les effets prévisibles des mesures proposées...